

Zeitschrift: Bulletin Electrosuisse
Herausgeber: Electrosuisse, Verband für Elektro-, Energie- und Informationstechnik
Band: 99 (2008)
Heft: 20

Artikel: Marché électrique libéralisé en Suisse
Autor: Nour, Akbar / Capezzali, Massimiliano
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-855899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Marché électrique libéralisé en Suisse

Vers de nouvelles stratégies de coopération entre collectivités publiques et distributeurs d'électricité?

L'entrée en vigueur de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) au début 2008 et l'ouverture du marché électrique sont en passe de recomposer le paysage énergétique suisse et ses acteurs principaux: les collectivités publiques et les entreprises de production et de distribution. Un séminaire organisé le 18 septembre dernier à l'EPFL par le Centre de Recherches Energétiques et Municipales (CREM), l'Energy Center de l'EPFL et SuisseEnergie pour les communes a tâché d'explorer les différentes opportunités, ainsi que les risques en matière de stratégies de coopération entre les multiples acteurs du secteur électrique suisse.

L'ouverture du marché dans notre pays a provoqué de nombreux bouleversements dans l'industrie électrique. Ainsi, avant l'ouverture du marché électrique, les compagnies d'électricité (principalement aux

Akbar Nour, Massimiliano Capezzali

mains des collectivités publiques) détenaient le monopole sur la production et la distribution d'électricité, ainsi que sur l'exploitation du réseau.

Depuis l'entrée en vigueur de la LApEI en janvier 2008, les éléments suivants doivent être pris en compte:

- Un calendrier en deux étapes pour la libéralisation du marché électrique a été établi. Lors de la première phase, seuls les gros consommateurs (plus de 100 MWh annuels par site) auront la possibilité de choisir leur fournisseur dès 2009. Puis, lors de la seconde étape, cette option sera ouverte à tous les consommateurs (ménages compris) après une période de transition de cinq ans (d'ici 2014, avec possibilité de référendum).

- Une instance de régulation du marché électrique a été mise en place, à savoir la Commission fédérale de l'électricité, créée en juin 2007, avant même l'entrée en vigueur de la LApEI.

- L'ouverture du marché est accompagnée d'une obligation claire de maintenir un service public de haute qualité et d'assurer une sécurité de l'approvisionnement sur le territoire national.

- Les acteurs de ce secteur doivent se soumettre à l'«unbundling», à savoir la séparation des activités de transport (désormais assuré sur le réseau de transport suisse par Swissgrid, société nationale issue du regroupement d'une dizaine d'entreprises suprarégionales) et de distribution d'électricité d'une part, ainsi que la séparation des activités de production et de fourniture de services d'autre part.

Par ailleurs, puisque le marché suisse de l'électricité prépare son ouverture, de nombreux acteurs énergétiques tant publics que privés (collectivités publiques, sociétés de distribution, etc.) se sont regroupés et vont continuer à regrouper leurs compétences et leurs ressources en établissant deux différents types de coopération, soit:



La situation de marché modifiée exige une nouvelle stratégie.

- une coopération verticale (regroupement de collectivités publiques avec un fournisseur traditionnel ou nouveau) ou
- une coopération horizontale (regroupement entre différentes sociétés de distribution d'électricité).

Dressons un bref panorama des différents acteurs de la libéralisation, ainsi que des nombreuses formes de stratégies de coopération, qui ont été évoquées lors du séminaire du 18 septembre dernier.

EICom, régulateur du marché électrique en Suisse

Comme l'a souligné le Prof. Matthias Finger, membre de la Commission fédérale de l'électricité (EICom) et directeur du Laboratoire de Management des Industries de Réseau (MIR-EPFL), l'EICom, en tant qu'instance de régulation du marché électrique suisse, a été chargée de différentes missions: la surveillance des tarifs de l'électricité; l'arbitrage et la prise de décisions par rapport à des litiges relatifs au libre accès au réseau d'électricité; la surveillance de la séparation du réseau et de la sécurité d'approvisionnement; le transport et le commerce international d'électricité.

L'EICom, qui est une instance dépendante du Conseil fédéral et composée de 7 membres, se trouve extrêmement sollicitée à l'heure actuelle. En effet, face à l'augmentation des tarifs de l'électricité prévue par les sociétés de distribution pour 2009, plus de 450 requêtes concernant des distributeurs ont été déposées auprès de cette instance, afin qu'elle puisse intervenir sur les prix de l'électricité. Cependant, l'EICom ne peut pas agir entièrement sur le prix de l'électricité. En effet, alors qu'elle peut agir sur le prix du transport (en intervenant auprès de l'exploitant du réseau de distribution Swissgrid), elle ne peut strictement rien faire en matière de prix de production (pour les clients qui ont choisi de s'approvisionner sur le marché). Comme l'a conclu le Prof. Finger: «Nous sommes pris entre deux exigences politiques parfois contradictoires, à savoir d'une part celle de promouvoir un marché libéralisé au service des consommateurs et, d'autre part, celle de veiller à la sécurité de l'approvisionnement.»

Partenariat entre la commune de Pully et Romande Energie: un exemple de stratégie de coopération verticale

L'ouverture du marché électrique a obligé la commune de Pully (16 000 habitants) à rechercher des coopérations fiables et répondant aux critères de proximité à la

clientèle et de service public. Après avoir exploré plusieurs possibilités de partenariats sans succès, Pully a finalement joué la carte régionale en s'alliant avec Romande Energie, deux services industriels et quatre autres communes. Ce partenariat a débouché sur la constitution d'une nouvelle société, Romande Energie Commerce, en décembre 2007. Cette nouvelle configuration a permis à Pully de rester propriétaire et gestionnaire de ses propres réseaux et ainsi de garantir un service public et de proximité. Par ailleurs, en tant que membre de Romande Energie Commerce, Pully n'a désormais plus de soucis à avoir au niveau de la gestion et de la vente d'énergie qui est assurée par une société commerciale de taille importante. Finalement, cerise sur le gâteau, Pully devrait bénéficier d'une augmentation des tarifs de l'électricité contenue dès 2009.

Des exemples de coopération horizontale

Enerdis: le rapprochement de différents distributeurs locaux vaudois

Dans le cadre de l'ouverture du marché, neuf distributeurs et producteurs vaudois (de petite et moyenne envergure) ont décidé de regrouper leurs compétences et leurs ressources par la création d'Enerdis, société coopérative fondée en 1999. Le regroupement de ces petites sociétés a permis à Enerdis d'acquérir de nouvelles compétences et de nouvelles activités: achat d'électricité, regroupement des achats de matériel de réseau et d'entretien, synergies en matière de services à la clientèle. Comme l'a souligné Christian Decurnex, directeur des SI de Nyon et président de la commission d'approvisionnement d'Enerdis, «nous ne pourrions plus souscrire à une quantité d'électricité à un prix connu à l'avance, mais devons flexibiliser les quantités et la structure des prix en fonction des prévisions de vente». En outre, le contrat avec Romande Energie a été révisé. Ainsi, la création d'Enerdis a permis la mise en place et l'exploitation d'une structure commune d'achat des énergies nécessaires à l'approvisionnement de ses clients et actionnaires, ainsi que l'offre de nouvelles prestations de services.

Viteos: fusion de Services industriels dans le Canton de Neuchâtel

Avec l'entrée en vigueur de la LAPeI, les Conseils généraux des villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel ont décidé de fusionner leurs services industriels, tout en englobant Gaz Neuchâtelois SA (GANS), et de créer ainsi en décembre 2007 une nouvelle société baptisée Viteos et dirigée par M^{me} Josette Frésard. Désor-

mais, Viteos est devenu le premier producteur et distributeur d'électricité dans le Canton de Neuchâtel et un acteur économique important à l'échelle de la Suisse romande avec près de 80 000 clients. Par ailleurs, Viteos s'est constitué comme un fournisseur multi-énergie/multi-fluide, distribuant désormais 50% de l'électricité et de l'eau du canton, 100% du gaz naturel et plus de 80% de la chaleur à distance. Pour les 50% restants de distribution de l'électricité, Viteos s'approvisionne auprès de fournisseurs externes. Evidemment, le prix de cette fourniture est fortement dépendant du marché de l'électricité. Viteos entend se concentrer sur ses compétences en termes d'électricité, de gaz, d'eau et de chauffage à distance, en offrant un service de proximité et de qualité.

Swisspower

Cette société anonyme regroupe 22 entreprises locales de distribution, dont les Services industriels des plus grandes villes du pays (Zurich, Bâle, Berne, Genève, etc.). Elle a comme objectif prioritaire la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel) aux clients multi-sites tels que les grands magasins, les banques, les grandes régies fédérales (Poste, CFF, Swisscom), les compagnies d'assurance, etc., en leur offrant un tarif uniforme sur l'ensemble du territoire. Sa stratégie s'appuie sur quatre piliers: le maintien et la consolidation du leadership sur le marché des clients multi-sites; l'accès au marché de l'approvisionnement et aux capacités de production par l'établissement de collaborations; le gain de parts de marchés par de nouveaux partenariats (partenaires actionnaires et partenaires de réseau) et la consolidation de la compétitivité des partenaires. En tant que prestataire de services pour les Services industriels (coopération horizontale), Swisspower cherche à renforcer leur compétitivité et leur indépendance dans un marché ouvert.

Pool Energie Suisse: une stratégie de coopération en matière d'offre de nouvelles compétences pour les distributeurs

Pool Energie Suisse constitue une plateforme de services indépendants, ayant comme optique d'aider les distributeurs à affronter l'ouverture du marché dans les meilleures conditions. A l'heure actuelle, elle offre ses services à près de 65 distributeurs.

Comme le remarque l'un de ses directeurs, Willy Bischofberger, l'ouverture du marché a scindé l'industrie électrique en deux secteurs d'activités: le réseau et l'énergie électrique. Les réseaux des collectivités publiques ne doivent pas être vendus à des acheteurs externes, mais rester

en leurs mains propres, afin de permettre une meilleure exploitation et sécurité d'approvisionnement au niveau local. Au niveau de l'énergie électrique (production, achat et vente), Pool Energie Suisse préconise une production décentralisée à la fois bénéfique pour les collectivités publiques et les distributeurs, l'idée étant d'atteindre une autonomie énergétique grâce à la production d'électricité au niveau local.

Dans cette optique, Pool Energie Suisse favorise une coopération horizontale avec les distributeurs d'électricité. L'idée est que les distributeurs, ayant besoin de services et de compétences spécifiques pour affronter les nouveaux défis du marché libéralisé, s'adressent à la société qui fournira les services requis en matière de gestion de réseau, de logistique énergétique, de développement et d'optimisation de la production propre, ainsi qu'en termes de responsabilité de groupe-bilan pour les énergies renouvelables. Ces services «clé en main» devraient permettre d'assurer une sécurité élevée, des coûts faibles en matière d'approvisionnement et de services, ainsi qu'un allègement important en termes de démarches de préparation à la libéralisation.

La coopération: une stratégie essentielle pour affronter le marché libéralisé

Ce séminaire a mis en exergue le fait que les services municipalisés et les communes qui en sont propriétaires se doivent d'éta-

blir des coopérations tant verticales qu'horizontales pour pouvoir demeurer compétitifs dans un marché ouvert et ne pas se voir imposer des solutions par des instances nationales ou internationales. Les opportunités de ces acteurs énergétiques pour évoluer de manière concurrentielle dans un marché ouvert passeront inévitablement par un certain nombre de facteurs essentiels à prendre en compte: rapidité de décision, flexibilité dans l'établissement des tarifs de l'électricité, développement de coopérations stratégiques et indépendance financière, maintien de la notion de service public. Si une telle direction est suivie, ces acteurs pourront activement contribuer au développement économique de leur région

et poursuivre leur mission d'approvisionnement d'électricité sûr dans leur zone de distribution historique ou au-delà. Cependant, le chemin est encore parsemé d'embûches pour arriver à un marché libéralisé de l'électricité fort et compétitif au niveau national et international.

Informations sur les auteurs

M. Akbar Nour, responsable de formation et de communication, Centre de Recherches Energétiques et Municipales (CREM), Martigny.

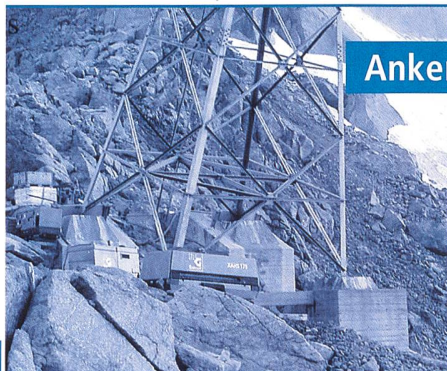
D' Massimiliano Capezzali, adjoint du directeur, Energy Center, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL).

Zusammenfassung

Liberalisierung des Schweizer Strommarkts: hin zu neuen Strategien für die Zusammenarbeit zwischen dem Gemeinwesen und Stromanbietern?

Das Stromversorgungsgesetz (StromVG), das Anfang 2008 in Kraft getreten ist, und die Öffnung des Strommarkts werden die Schweizer Energielandschaft und deren Hauptakteure stark prägen: das Gemeinwesen sowie die Stromhersteller und -anbieter. Am 18. September 2008 fand an der ETH Lausanne ein vom Centre de Recherches Energétiques et Municipales (CREM), vom EnergyCenter der ETHL und von Energie Schweiz für die Gemeinden organisiertes Seminar statt, an dem die diversen Chancen, aber auch die Risiken bezüglich der Strategien für die Zusammenarbeit der vielen Akteure des Schweizer Strommarktes erörtert wurden.

fachbeiträge



Ankerarbeiten | Felssicherung

Nutzen Sie die Erfahrung von Gasser Felstechnik bereits bei der Projektierung.

Wir bieten Gesamtlösungen – von der Planung bis zur Ausführung.



Gasser Felstechnik AG | T +41 41 679 77 77 | www.felstechnik.ch

Untertag | Felssicherung | Sprengbetriebe | Baubetriebe | Spezialbohrungen